



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITÉ D'ANTANANARIVO

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU MERCREDI 26 FEVRIER 2020

Date : 26 février 2020
Lieu : Salle des Présidents de l'Université d'Antananarivo
Début de séance : 9h10
Fin de séance : 13h

Etaient présents :

Mesdames :

- Bertille Hortense RAJAONARISON, Membre
- Sahondra Lalao Olga RANAIVOSON, Membre
- Holimalala Marcelle RANDRIAMANAMPISOA, Membre
- Herilala Léa RASOANAIVO, Membre
- Minoson Laingo Ny Hasina RATSIMBAZAFY, Membre

Messieurs :

- Fredy RAJAONERA ANDRIAMBELO, Président du Conseil d'Administration
- Ando Nirina ANDRIAMANALINA, Membre
- Andry Solofo ANDRIAMIARISETA, Membre
- Mamy RAKOTOARISOA, Membre
- Riaka RAKOTOBÉ, Membre
- Njato Alison RAKOTOMAHENINA, Commissaire du Gouvernement
- Mamy RAKOTONANAHARY, Membre
- Jacques RAKOTOSON, Membre
- Jean Freddy RANAIVOARISOA, Membre
- Jean Patrick RANJATSON, Membre
- Phanoel Rolland RANDRIAMANOHISSOA, Membre
- Herinantenaina RATOVONDRAHONA, Membre
- Sedra RAVELONANTOANDRO, Membre
- Andry Jaona RAZANAMPARANY, Membre

Absents :

- Gary CHEUK, Membre
- Lala RAZAFINJARA, Membre

La Présidence de l'Université d'Antananarivo était représentée par :

- Monsieur Mamy Raoul RAVELOMANANA, Président de l'Université d'Antananarivo
- Madame Gabrielle RAJOELISON, Vice-Président chargée des Relations Internationales, du Patrimoine et des Affaires Externes
- Monsieur Pierre RAVELONANDRO, Vice-Président chargé des Ressources Humaines et des Affaires Académiques

Le secrétariat était assuré par :

Madame Vonimboahangy Nomena RAZAFINTSEHENO

Ordre du jour

- 1- Approbation du PV en date du 13 septembre 2019
- 2- Habilitations : - Ecole Doctorale Géotechnologie, Chimie et Ingénierie de Projet (GCIP) à l'Ecole Supérieure Polytechnique d'Antananarivo
 - Offre de formation de Diplôme de Master en Sciences paramédicales à la Faculté de Médecine
- 3- Frais de scolarité
- 4- Construction d'un bâtiment à l'Institut d'Enseignement Supérieur Antsirabe Vakinankaratra
- 5- Déforestation au campus Universitaire
- 6- Divers
 - a- Recrutement de PAT à l'Université d'Antananarivo

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Président de l'Université d'Antananarivo a demandé l'avis des membres s'ils acceptent que l'ancien Président du Conseil d'Administration préside le Conseil, et les membres sont d'accord.

1- Approbation du PV en date du 13 septembre 2019

Le procès – verbal a été approuvé à l'unanimité par les Membres du Conseil d'Administration sous réserve des corrections suivantes :

Page 2 : alinéa 31 : écrire « que l'aurait à faire à l'Université d'Antananarivo » au lieu de « que l'Université d'Antananarivo aurait à faire »

Page 2 : alinéa 37 : écrire « l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques » au lieu de « Ecole des Sciences Agronomiques »

alinéa 38 : ajouter « selon la demande de l'Université d'Antananarivo la mise en place de poste de police »

2- Habilitations

a- Ecole Doctorale Géotechnologie, Chimie et Ingénierie de Projet (GCIP) à l'Ecole Supérieure Polytechnique d'Antananarivo

L'Ecole Supérieure Polytechnique d'Antananarivo demande une habilitation d'Ecole Doctorale (dénommé) Géotechnologie, Chimie et Ingénierie de Projet (GCIP), cette Ecole Doctorale est conçue pour aider les 2 Ecoles existantes. Cette demande a déjà eu l'accord des Chefs d'Etablissements lors de la Réunion du Conseil Scientifique de l'Université le 28 janvier dernier.

Madame l'administrateur de l'ESPA a précisé que l'Ecole Supérieure Polytechnique d'Antananarivo a besoin d'un relais pour gérer l'instruction des recherches, en remplacement des enseignants retraités, ainsi elle a déclaré que la précédente école venait d'être transférée à l'ESPA mais il y a uniquement un changement de Directeur. En plus, elle a répondu aux membres qu'il n'y aura pas d'impact budgétaire sur cette Ecole Doctorale.

Après avoir vu ces explications, le Conseil d'Administration a approuvé cette demande d'habilitation.

b- Offre de formation de Diplôme de Master à la Faculté de Médecine

Deux parcours ont été présentés aux membres du Conseil d'Administration : le parcours ERGOTHERAPIE et la KINESITHERAPIE. Le parcours KINESITHERAPIE est déjà en place mais ouvrira son diplôme de Master cette année, tandis que l'ERGOTHERAPIE commencera à partir de la première année d'étude.

Ces formations sont dues par un accord entre le Ministère de la Santé et l'Afrique du sud.

Les places seront limitées car ils ont besoin de 28 étudiants pour le parcours Ergothérapie et 40 pour la kinésithérapie, et la Faculté de Médecine sera prioritaire par rapport aux autres Universités privées existant à Madagascar. Ces deux formations n'auront pas d'impact budgétaire à l'Université d'Antananarivo car c'est le Ministère de la Santé qui va prendre en charge les vacations et salaires des formateurs.

Le CSU a déjà donné son aval, et le Conseil d'Administration a aussi approuvé ces offres de formations.

3- Frais de scolarité

Monsieur le Président de l'Université d'Antananarivo a présenté les deux points concernant l'augmentation des droits d'inscriptions ainsi que les diplômes. Auparavant 30% de droit versé à la Présidence de l'Université d'Antananarivo et 70% aux Etablissements et Facultés.

Mais lors de la réunion du CSU, les Chefs d'Etablissements ont décidé d'augmenter le taux à 20% pour la Présidence et 80% à chaque Etablissement pour une cause de décentralisation et la bonne marche dans tous les Etablissements, la dernière augmentation a eu lieu en 2014.

En plus, des réclamations ont été faites car seuls 3 Etablissements ont versés leur part d'assurance à l'Agence Comptable et dans ce cas les membres du Conseil d'Administration ont ordonné à tous les Etablissements de verser cette part d'assurance à l'Agence comptable pour éviter les problèmes qui entraîne la grève des étudiants.

Monsieur le Président de l'Université d'Antananarivo a aussi confirmé l'augmentation sur les taux de frais de diplôme à 10%.

Suivant la proposition de Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le taux d'augmentation des droits d'inscriptions sera de 7,5% au lieu de 5% demandé par les Etablissements.

Toutes ces demandes nécessitent un rappel à l'ordre.

Après les calculs faits par le DAF, le montant des frais de scolarité est arrêté comme suit :

- Pour les nationalités Malagasy :

- A verser à l'Agence Comptable :

- L1, L2, L3 : 11 750 AR
- Master : 17 750 AR
- Doctorat : 31 750 AR

- A verser aux Etablissements :

- L1, L2,L3 : 42 000 AR
- Master : 62 875 AR
- Doctorat : 183 250 AR

- Montant total :

- L1, L2,L3 : 53 750 AR
- Master : 80 625 AR
- Doctorat : 215 000Ar

- Pour les étrangers :

- A verser à l'Agence Comptable :

- L1, L2, L3 : 23 500 AR
- Master : 35 250 AR
- Doctorat : 94 000 AR

- A verser aux Etablissements :

- L1, L2,L3 : 84 000 AR
- Master : 126 000 AR
- Doctorat : 336 000 AR

- Montant total à payer :

- L1, L2,L3 : 107 500 AR
- Master : 161 250 AR
- Doctorat : 430 000 AR

Ainsi, les montants des diplômes sont montés comme suit :

- BACC, DUES, DUEL, DEUG, Licence, Maîtrise : 22 000 AR
- Master, DESS, DEA, IEJ, CAPEN : 25 300 AR
- DOCTORAT : 26 400 AR
- DU (Médecine) : 28 600 AR
- DOCTORAT 3^{ème} cycle, DNR, DOCTEUR : 30 800 AR
- HDR, DOCTORAT D'ETAT, DEFC : 41 800 AR

Après délibération, le Conseil d'Administration a approuvé l'augmentation des droits d'inscription à 7,5 % ainsi que celle du diplôme à 10%.

4- Construction d'un bâtiment à l'Institut d'Enseignement Supérieur Antsirabe Vakinankaratra

Cette construction sera transférée à Tsaratanana (Antsirabe) à cause d'un projet présidentiel à Vatofotsy.

Un budget de 70 000 000 d'ariary pour sa réalisation est déjà là et sur le fond propre de l'Institut.

Monsieur l'administrateur de l'IESAV a précisé qu'il n'y aura pas d'impact budgétaire sur le paiement des vacances et salaire des Enseignants.

Le problème doit cependant être de former une association au lieu de prendre les frais de scolarité des étudiants, ainsi le Conseil a demandé si une demande similaire a été passée lors de la réunion du Conseil d'Administration.

Monsieur le Commissaire du Gouvernement a affirmé que tous les fonds des Etablissements publics devront passer sur autorisation car il y a une orthodoxie financière dans ce cas.

Après délibération, le Conseil d'Administration a donné son accord sur le principe mais demande à l'IESAV de chercher un partenariat et de lancer un appel d'offre de marché public.

5- Déforestation au campus universitaire

Monsieur le Président de l'Université d'Antananarivo a déjà rapporté aux membres du Conseil d'Administration à ce propos le mois de janvier passé. De nombreux arbres sont tombés et ont menacé de se casser alors Monsieur le Président a ordonné à la personne responsable du patrimoine d'envoyer une lettre demandant d'abattre ces arbres au Ministère des Eaux et Forêts, après avoir identifié ces arbres ; mais elle n'a pas fait un compte rendu concernant cette lettre ni le rapport sur l'abattage des arbres.

Monsieur le Président a précisé qu'au lieu de plus de dix arbres prévus être coupés, environ 200 autres ont été démantelés selon les rapports, alors lui ainsi que quelques membres de son STAFF sont descendu pour confirmer cet acte. De ce fait, une plainte a été portée pour abus de pouvoir que les arbres ne devront pas quitter le campus ni à vendre.

Après avoir eu ces conversations, le Conseil d'administration demande à la Présidence de chercher une nouvelle politique du patrimoine et de faire un reboisement.

6-Divers

Recrutement de PAT

L'Université d'Antananarivo est confrontée à un grand manque de Personnel Administratif, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique demande les besoins concernant le PAT. Les administrateurs ont été informés qu'un PAT assume les tâches de 3 PAT, en plus un grand nombre est décédé ou parti à la retraite.

Le Directeur des Ressources Humaines a effectué une analyse des besoins venant des Etablissements et de la Présidence, 323 PAT devraient être recrutés pour cette année.

Par ailleurs, Les Etablissements ont trouvé certaines défaillances lors des précédents recrutements et ils ont proposé à la Présidence de prendre les mesures nécessaires.

Après délibération, le Conseil d'Administration a approuvé le recrutement de PAT au sein de l'Université d'Antananarivo.

Avant de terminer la réunion, Monsieur le Président a fait un compte rendu concernant :

- L'adduction d'eau à l'université d'Antananarivo : elle est déjà mise en place
- L'Atelier LuBan à l'Ecole Supérieur Polytechnique d'Antananarivo : en cours de réalisation
- Toutes les constructions qui ont déjà eu l'accord du Conseil d'Administration sont en voies d'être achevées
- Les Heures Complémentaires : le CSU prendra une décision bientôt

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 13h.

Le Président de l'Université d'Antananarivo,

Professeur Mammy RAVELOMANANA

Le Président du Conseil d'Administration,

Monsieur Fredy RAJAONERA ANDRIAMBELO